

Image not found or type unknown



dommages suite travaux sur partie commune

Par **ALICE31**, le **21/10/2011** à **21:00**

Bonjour,

la colonne d'eau qui passe dans tous les toilettes des appartements a été remplacée par le syndic.

Des trous ont été faits dans le plafond et le sol par le plombier qui a rebouché avec du platre.

Puis-je demander à ce qu'on me repose du carrelage et qu'on repeigne mon plafond dans son intégralité.

Si oui, qui va payer : le syndicat des copropriétaires ou l'assurance de la copropriété ?

Merci d'avance